



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG.390/Inf.4 4 février 2014 FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion intégrée des Groupes de correspondance sur le BEE et les Cibles Athènes, Grèce, 17-19 février 2014

Analyse du Secrétariat concernant l'objectif écologique 8

Analyse du Secrétariat concernant l'objectif écologique 8 (Objectif opérationnel 8.2 L'intégrité et la diversité des écosystèmes et des paysages côtiers et de leur géomorphologie sont préservées)

Indicateur 8.2.1 Changement dans l'affectation des sols*

L'indicateur 8.2.1 fait partie des indicateurs qui ont été jugés insuffisamment définis pour figurer sur la liste intégrée convenue du bon état écologique, des objectifs et des indicateurs.

En raison de son importance clé pour la région, cet indicateur doit faire l'objet d'un examen en tant qu'éventuel indicateur commun, d'autant que les données scientifiques sur lesquelles il est fondé ont récemment été actualisées.

Eu égard à ce qui précède, vous trouverez ci-après l'analyse du Secrétariat, pour discussion :

Eu égard aux dispositions du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée, en particulier l'approche écosystémique et la répartition harmonieuse des activités afin d'éviter l'étalement urbain (articles 5 et 6), limiter l'extension linéaire de l'urbanisation, y compris les infrastructures de transport, le long des côtes (article 8) est considéré comme l'un des principaux objectifs et principes de cet instrument juridique. La communication régulière d'informations sur l'état et l'évolution des zones côtières (article 16) sur la base d'indicateurs appropriés (article 18) est essentielle. Les modifications dans l'occupation des sols ont des conséquences directes pour les écosystèmes, les habitats et les espèces des zones côtières, dans leur partie maritime et leur partie terrestre. En diminuant la superficie des zones naturelles au profit de zones plus influencées par les activités humaines, elles compromettent l'intégrité et la diversité des écosystèmes et des paysages côtiers.

Pour répondre à ces différentes exigences, réaliser des évaluations et proposer en conséquence des politiques visant à mieux gérer les zones côtières, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur au moins un indicateur commun, à savoir le changement dans l'affectation des sols, qui recouvre de nombreux concepts, comme le pourcentage des zones bâties, l'évolution tendancielle des zones urbaines, la mise en évidence des zones d'étalement urbain, la poursuite de l'extension linéaire de l'urbanisation le long de la côte ainsi que la fragmentation des habitats côtiers ou la modification des types de paysages, entre autres. Il est évident que cet indicateur a un poids relativement plus élevé que tous les autres indicateurs 'axés sur un problème' et que sa réintroduction dans la liste des indicateurs communs mérite d'être prise en considération. Les difficultés rencontrées pour couvrir l'ensemble de la Méditerranée avec les données disponibles ont été la principale raison invoquée pour ne pas englober cet indicateur dans la dernière décision prise à cet égard par les Parties contractantes lors de leur réunion d'Istanbul (décembre 2013). En revanche, certains grands projets financés par l'UE (comme Pegaso, Medina) ont beaucoup progressé dans l'utilisation de cet indicateur spécifique, notamment grâce à l'amélioration des données disponibles, et ont abouti à des résultats intéressants qui pourraient inciter la réunion des Groupes de correspondance intégrés sur le bon état écologique et les cibles (Groupes CORGEST) à reconsidérer l'importance de cet indicateur et à le réintroduire dans la liste des indicateurs communs.

Des données sont disponibles dans les versions de 2000 et de 2011 de la base de données Corine. Des produits sur la couverture végétale sont générés à partir de GlobCorine et d'autres instruments, comme l'imageur multispectral MODIS, en se fondant sur la nomenclature de la base de données Corine.

* Définition: L'étendue et le type d'occupation des sols influent directement sur l'habitat faunique et a donc des incidences sur la biodiversité locale et mondiale. L'altération humaine des paysages, qui entraîne une réduction des zones de végétation naturelle, conduit généralement à la perte, à la dégradation et à la fragmentation des habitats, avec des effets potentiellement dévastateurs sur la biodiversité. La conversion des terres est la principale cause de la perte et de la fragmentation des écosystèmes et des habitats, voire de l'extinction des espèces. L'étalement urbain est particulièrement préoccupant dans les zones côtières, où les zones bâties prennent la place des espaces et des habitats naturels et des zones agricoles ou forestières. Ce processus, connu sous le nom de littoralisation, implique des modifications des modes d'occupation des sols (c'est le cas, par exemple, du défrichement des forêts pour pratiquer des cultures, ou de la conversion de terres agricoles en zones urbaines).